

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 Décembre 2010*

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

10/1089/DEVD

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Service des Activités Nautiques et des Plages - Politique de la mer et du littoral - Approbation du Plan Plages et Littoral 2010/2020 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme correspondante.**

10-20094-DEEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué à la Mer, au Nautisme, aux Plages et au Parc National des Calanques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Marseille est une ville méditerranéenne, dont le littoral naturel et balnéaire a toujours présenté un attrait important pour sa population ; nos anciens se baignaient aux Pierres Plates, aux Catalans, au Vallon des Auffes, au Roucas Blanc, dans les criques et calanques, sans que ces activités soient réellement organisées et surveillées par la puissance publique.

Une première phase d'aménagements balnéaires considérables a eu lieu dans les années 1970/2000, avec la création du parc balnéaire du Prado et des plages de Corbière, l'amélioration de la qualité des eaux par la création de la station d'épuration, et la mise en oeuvre par la Ville de mesures permettant d'améliorer la sécurité et l'hygiène de la pratique balnéaire. Les nouvelles plages, le parc balnéaire du Prado, et les espaces naturels littoraux et insulaires, ont permis d'offrir à tous les marseillais, en même temps que se développaient les loisirs de plein air et la pratique sportive, de grands espaces de respiration, de détente, et de communion avec la nature, le soleil, et la mer.

De 2000 à 2010, la Ville a réalisé une deuxième tranche d'aménagements, et modernisé son dispositif balnéaire. Parmi les actions de cette deuxième phase figurent la construction de cinq nouveaux postes de secours, la surveillance de nouveaux sites, l'amélioration de l'accès des plages aux personnes à mobilité réduite, et la mise à disposition du public de services de sanitaires, de consignes gratuites et de nombreuses animations estivales et sportives. Début 2008, la livraison par la Communauté Urbaine de l'étage biologique de la station d'épuration contribuait à une meilleure qualité des eaux de baignade.

Marseille est ainsi devenue non seulement une ville balnéaire pour les Marseillais, mais également une destination balnéaire pour les touristes. Nos 57 km de côtes, dès lors qu'ils sont accessibles au public, subissent désormais une forte fréquentation tout au long de l'année, et plus particulièrement de mai à septembre. Plus de 2 millions de baigneurs sont recensés sur les différentes criques rocheuses et plages de Marseille durant cette période.

Le bilan que l'on peut tirer du déroulement des dernières saisons balnéaires est que le dispositif plages actuel est victime de son succès, et a atteint ses limites. Il est désormais nécessaire, afin de répondre à la demande de la population, et pour se préparer aux afflux de fréquentation touristique que vont générer la création du Parc National des Calanques et l'événement « Marseille Provence 2013 », d'entamer une troisième phase d'actions en faveur des plages et du littoral, concrétisée dans un « Plan Plages et Littoral 2010 / 2020 ».

Ce « Plan Plages et Littoral », qui s'inscrit dans la politique municipale du littoral, de la mer et du nautisme, se décompose en huit groupes d'actions, répondant à huit séries de préoccupations :

- améliorer la qualité des eaux de baignade,
- assurer la défense contre la mer en confortant des ouvrages maritimes existants mais endommagés et en réalisant de nouveaux ouvrages lorsque nécessaire, pour lutter contre l'érosion côtière,
- améliorer l'hygiène et la propreté,
- améliorer la sécurité,
- organiser, diversifier et sécuriser les animations,
- organiser une meilleure desserte,
- améliorer l'accessibilité pour tous, et notamment pour les personnes à mobilité réduite, des plages et du littoral,
- accroître, qualifier et diversifier l'offre balnéaire, et assurer une meilleure intégration des activités commerciales sur les plages.

En effet, la pratique de nos espaces littoraux est menacée :

En raison de la qualité des eaux : la Directive Européenne sur la qualité des eaux de baignade applicable dès 2010, prévoit la fermeture des plages dont la qualité de l'eau se sera montrée insuffisante sur une période de quatre années.

Plusieurs plages emblématiques de Marseille sont ainsi menacées de fermeture, et des mesures d'amélioration de la qualité de l'eau doivent être mises en œuvre dès à présent.

Ces mesures portent sur l'amélioration de la qualité des rejets des fleuves côtiers, la réduction des pollutions à la source (lutte contre les pollutions liées aux épisodes pluviaux importants, aux déversements illégaux, et aux installations sanitaires non raccordées au réseau), l'amélioration du comportement des usagers et le maintien des infrastructures existantes dans un état de fonctionnement optimal notamment en matière d'assainissement.

Elles viendront en complément de mesures adaptées au contexte de chaque site balnéaire, qui seront proposées très prochainement, à l'issue de l'étude sur les profils de plages actuellement en cours de réalisation. La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures fera l'objet du premier Contrat de Baie de Marseille, inscrit dans la Politique municipale littorale, maritime et nautique, soumise au vote de ce même conseil.

En raison de l'état des ouvrages maritimes de défense contre la mer : ces ouvrages (notamment les digues) protégeant le littoral marseillais et les plages sont dégradés par les assauts répétés de la mer. La protection à laquelle ils étaient destinés initialement a par ailleurs changé, et ces ouvrages doivent désormais protéger des installations et attractions qui n'existaient pas lors de leur construction, et pour lesquelles ils n'ont pas été dimensionnés.

Des travaux de confortement et de redimensionnement importants doivent être entrepris, d'une ampleur comparable à ceux qui sont intervenus depuis plusieurs années sur les soubassements de la Corniche.

Ce constat rejoint celui réalisé par l'Etat suite aux évènements survenus notamment lors de la tempête Xynthia en février 2010, qui estime que l'état des 1 000 km de digues et d'ouvrages de protection de son littoral nécessite la réalisation d'un diagnostic d'ici fin 2011, suivi d'un programme de travaux de réhabilitation et d'un renforcement des contrôles de sécurité.

Le Plan Plages et Littoral permettra de répondre au Plan National de prévention des submersions marines, mis en place par l'Etat dès la fin de l'année 2010. Il s'intégrera également dans la Stratégie Nationale pour la gestion du trait de côte, le recul stratégique et la défense contre la mer, préconisée par le Grenelle de la Mer.

Mesures du Plan Plages et Littoral :

- diagnostic de la qualité et de l'état des ouvrages maritimes de protection existants, en lien avec l'état préliminaire réalisé par l'Etat d'ici fin 2011,
- renforcement de la connaissance des aléas météorologiques sur le littoral,
- état des lieux/ diagnostic des plages : nature, évolution, type d'érosion, protection, usages, accessibilité, régime foncier et juridique, concessions et AOT,
- diagnostic visuel pour mise en sécurité des fonds sous-marins côtiers (jusqu'à une profondeur d'environ 3 m) : repérage des objets blessants ou dangereux pour la baignade (poutrelles métalliques, restes de munitions, etc),
- diagnostic des falaises littorales surplombant les accès au littoral,
- définition et estimation des aménagements de protection du littoral à mettre en œuvre : restaurations et confortements nécessaires, réalisations de nouveaux ouvrages maritimes ou sous-marins nécessaires à la défense contre la mer,
- définition et mise en place d'un protocole annuel de reprofilage et de maintien des plages,
- définition des priorités d'actions pour l'ensemble du littoral urbanisé, allant de l'Estaque aux Goudes,
- planification et mise en œuvre des réalisations,
- mise en place d'un dispositif d'alerte spécifique permettant de fermer certains cheminements et accès littoraux en cas d'aléas météorologiques importants,
- réflexion sur la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages de protection, en lien avec le plan de prévention des submersions marines de l'Etat,
- définition d'un protocole et d'une méthodologie de contrôle.

Par ailleurs, les aménagements des zones littorales et balnéaires doivent être améliorés, pour une meilleure prise en compte des besoins des usagers, en terme d'hygiène, et de propreté, de sécurité, de possibilité de pratique ludique ou sportive, de desserte, d'accessibilité, de services, et d'équipements.

Concernant l'hygiène et la propreté, les nombreuses réalisations qui ont été mises en œuvre ces dernières années (passage de plusieurs équipes de nettoyage par jour, équipements en sanitaires de nouveaux sites), doivent être renforcées pour répondre aux attentes des usagers, et améliorer la qualité des eaux de baignade.

Toutes les zones littorales traditionnellement utilisées comme plages doivent être équipées de containers à déchets en volume suffisant, enterrés dès lors que ce dispositif est possible pour éviter l'impact visuel de ces mobiliers, et leur fouille par les animaux.

De même, toutes les zones littorales traditionnellement utilisées comme plages, comme le Bain des Dames, les plagettes situées entre la Madrague et Callelongue, ou la plage de Morgeret au Frioul, doivent être équipées de sanitaires, et la qualité de l'eau doit y être contrôlée.

## Mesures du Plan Plages et Littoral :

- mise en place pour les personnels d'un protocole de nettoyage adapté à chaque nature et usage de plage,
- mise en place de moyens nautiques de récupération des déchets flottants,
- plan de formation, d'information et de sensibilisation des personnels intervenant sur les zones littorales aux objectifs de nettoyage et à la problématique des macro-déchets,
- mise en place de moyens d'accès (rampes d'accès ou élévateurs) aux engins d'entretien pour les plages situées en contrebas des voiries,
- installation, sur chaque zone fréquentée par les baigneurs, d'équipements adaptés aux pratiques, et au volume des déchets générés par l'activité balnéaire,
- généralisation des containers enterrés, et du tri sélectif,
- installation, sur chaque zone fréquentée par les baigneurs, de sanitaires,
- campagnes grand public de sensibilisation sur les déchets, l'hygiène en bord de mer, et la propreté des plages,
- surveillance de la qualité des eaux de baignade étendue à de nouvelles zones de baignade.

Certains de ces points nécessitent un partenariat étroit entre la Ville et la Communauté Urbaine, et donneront lieu à l'établissement de conventions avec cette institution.

Concernant la sécurité des baigneurs, la surveillance actuelle est assurée par un partenariat entre la Police Nationale et la Ville de Marseille. Etant donné l'évolution de la société, ce partenariat Ville/Etat, qui a fait ses preuves sur les plages, sera amené à évoluer et donnera lieu à une concertation avec les services de l'Etat.

Certaines plages très populaires, et très fréquentées par les marseillais, ne sont pas surveillées. Si la surveillance ne peut être assurée sur chaque crique du littoral, la mise en place d'une signalétique dynamique, prévenant les baigneurs des risques liés aux conditions de mer, aux vents et aux courants, peut cependant être mise en place et permettre une meilleure sensibilisation des usagers aux risques encourus.

De même, la population doit être sensibilisée, comme elle l'est sur les plages de l'Atlantique, aux risques liés à la baignade, aux courants et vents forts, et à l'exposition prolongée au soleil.

Les conditions de baignade des jeunes enfants ou personnes ne sachant pas nager peuvent également être améliorées et sécurisées sur certaines plages familiales, par la réduction de la hauteur d'eau en bord de plage.

Enfin, certaines nouvelles pratiques nautiques, notamment des sports de glisse, qui se développent depuis plusieurs années sur nos plages sans aménagement particulier permettant de les sécuriser, doivent donner lieu à la réalisation d'aménagements adaptés, sur des sites dédiés à ces sports, et conçus pour eux. Ces aménagements peuvent - comme le bowl - contribuer à la renommée de Marseille parmi le public de sportifs pratiquant ces activités.

#### Mesures du Plan Plages et Littoral :

- mise en place d'une signalétique dynamique adaptée installée sur tous les endroits de baignade, y compris les endroits non surveillés, indiquant le danger en cas de mauvais météo,
- modernisation du dispositif de surveillance et de sauvetage, qui permette sans augmenter les moyens humains d'intervenir plus efficacement, et sur un plus grand linéaire de littoral,
- création de zones de baignade sécurisées de faible profondeur aménagées pour les jeunes enfants et personnes ne sachant pas nager,
- aménagements sécurisés dédiés aux sports nautiques tractés (kite surf, ski nautique, planche à voile, surf, etc),
- plan de formation et sensibilisation de la population aux risques liés à la baignade et à l'exposition prolongée au soleil, développement d'une « culture du risque » en zone littorale,
- plan de formation aux risques des personnels intervenant sur le littoral,
- plan de formation des personnels aux situations empêchant la baignade (présence de l'algue *ostreopsis ovata*, de méduses, pollutions aux hydrocarbures, ...). Achat et stockage du matériel correspondant si nécessaire.

Concernant les pratiques ludiques et sportives, les aménagements permanents doivent être modernisés et s'adapter à de nouvelles pratiques.

A l'instar de la zone dédiée à une pratique sécurisée de la nage en mer, aux Catalans, et du sentier sous-marin réalisé cette année au Frioul, de nouvelles zones de découverte des loisirs en mer sont à aménager, et à proposer, permettant un apprentissage et une pratique en toute sécurité de nouvelles activités.

De même, les aménagements sportifs réalisés doivent être modulables, pour permettre suivant les heures de la journée différents usages, différents sports, ou tout simplement, en cas de forte fréquentation, l'accueil d'un nombre important de baigneurs.

#### Mesures du Plan Plages et Littoral :

- propositions d'aménagements du littoral et des plages existantes pour de nouveaux usages intégrés dans des projets de site globaux,
- réalisation de plusieurs sentiers sous-marins à thème,
- création d'une base de plongée au cœur d'un véritable centre de la mer à Marseille,
- réalisation sur le site de Vieille Chapelle d'un site dédié au kite surf,
- gestion des terrains de sports existants (type beach volley) en fonction de l'heure et de la fréquentation,
- réalisation d'aménagements permettant à des concessionnaires de faire pratiquer des activités à la mode telles que ski nautique, boudin tracté, etc...

Concernant la desserte, qui est une question centrale, la desserte assurée par les transports en commun doit être améliorée, avec de nouvelles offres innovantes de modes de transport et de parking. De même, l'accès au littoral et aux plages par des modes doux et peu polluants doit être renforcé.

La desserte des plages comprises entre le Vieux-Port et le Prado, et celle de la plage de Corbière, doivent être envisagées avec un mode de transport cadencé en été, plus fréquent et plus rapide que les bus actuels, et plus accessibles pour les baigneurs.

Ainsi, les plages de Corbière, qui sont sous-dimensionnées, et sur les accès desquelles des accidents graves se sont produits ces dernières années, devraient pouvoir bénéficier d'un arrêt de la ligne ferrée de la Côte Bleue au niveau du Fortin.

Une réflexion sur la mise en place d'un transport en commun estival en site propre (bus à haut niveau de service par exemple) entre le Vieux Port et la Pointe Rouge doit être engagée, pour répondre aux besoins croissants de la population.

Les plages situées entre la Pointe Rouge et Calelongue, qui sont à proximité d'une des portes d'accès au futur Parc National des Calanques, ou en cœur de Parc, doivent voir leur desserte intégrée à la réflexion menée sur les accès au futur Parc (parkings, jalonnement dynamique, navettes) et bénéficier des aménagements qui seront mis en place pour accéder au Parc.

Concernant les modes doux, il est nécessaire de mettre en place une piste cyclable littorale sécurisée depuis le centre-ville vers les plages du Nord et du Sud de la Ville, ainsi que des parkings à vélo sécurisés à proximité des plages.

Mesures du Plan Plages et Littoral :

- réalisation de la desserte ferrée du site de Corbière,
- amélioration de la desserte RTM cadencée des plages en saison estivale, et renforcement des rotations, création de lignes estivales en site propre,
- amélioration de la coordination du réseau de transports en commun avec les modes de déplacement doux (vélos, piétons...),
- création d'une piste littorale cyclable sécurisée, et de parkings à vélo à proximité des plages,
- mise en place d'une signalétique des plages, indiquant leur accès,
- mise à disposition du grand public d'une carte de Marseille indiquant les plages, leurs accès, leur desserte et les parkings disponibles à proximité ; diffusion de cette carte à l'office de tourisme, sur internet, et dans les sites d'information touristique, et pour les marseillais dans des lieux fréquentés (Foire de Marseille, sortie de métro, etc).

Certains de ces points nécessitent un partenariat étroit entre la Ville et Réseau Ferré de France, ainsi qu'entre la Ville et la Communauté Urbaine. Ils pourront donner lieu à l'établissement de conventions avec ces institutions.

L'accessibilité pour tous doit également être améliorée : des aménagements pour les Personnes à Mobilité Réduite commencent à être mis en place ; les plages les plus emblématiques de Marseille doivent pouvoir à terme être accessibles à ces personnes, ainsi qu'aux familles avec jeunes enfants et/ou poussettes.

De même, l'accès aux engins et personnel chargé du nettoyage et des travaux de grosses réparations doit être facilité, et intégré à la réflexion sur l'accessibilité. Les Catalans, et le Prophète, sont parmi les exemples des plages qu'il est nécessaire d'équiper en ce sens.

L'ensemble de ces aménagements doit être pensé et proposé dans le cadre global d'un projet de site, intégrant la totalité des problématiques liées aux usages et services.

Mesures du Plan Plages et Littoral :

- réalisation de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite,
- création de plans inclinés ou d'élévateurs pour les accès des personnes aux plages situées en contrebas du littoral,
- création de plans inclinés ou d'élévateurs pour les accès des engins et personnels chargés du gros entretien aux plages situées en contrebas du littoral,
- renforcement des activités balnéaires proposées aux personnes à mobilité réduite.

Accroissement, qualification et diversification de l'offre balnéaire, amélioration de l'intégration des activités commerciales sur les plages :

Le linéaire de plages est sous-dimensionné par rapport à la demande locale, et la surfréquentation de certaines plages devient problématique, car elle peut engendrer des conflits et potentiellement porter atteinte au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes.

Dans cet objectif, un certain nombre de plages, telles, les Catalans, ou le Prophète, nécessitent une réflexion dans le cadre global d'un projet de site, une requalification, et modernisation de l'ensemble des aménagements et services qui y seront proposés, et la mise en place d'équipements de qualité.

Si l'opération du parc balnéaire du Prado ne peut être renouvelée, elle peut du moins être achevée, par la réalisation de sa 3<sup>ème</sup> phase. Cette réalisation permettrait tout à la fois d'éviter l'érosion du littoral de la Pointe Rouge, mais également de proposer un linéaire supplémentaire de plus de 800 mètres de plages en plein cœur de la ville. De même de nouvelles plages peuvent être proposées à Corbière.

Enfin, l'intégration actuelle des activités commerciales sur les plages doit être améliorée; un travail de fond sur la mise en place de concessions simplifiées et pérennes pour ces activités, assorties de cahiers des charges imposant une qualité d'insertion dans le site et de fonctionnement, sera mené en ce sens.

#### Mesures du Plan Plages et Littoral :

- réalisation de nouvelles plages (finalisation de la troisième tranche des plages du Prado, extension des plages de Corbière),

- aménagement et requalification des plages, notamment des Catalans et du Prophète,

- mise à jour juridique, foncière et qualitative des concessions de plages et d'activités commerciales.

Une phase d'études préalables est nécessaire pour affiner le programme des actions à engager par thèmes.

Il est donc proposé d'approuver, pour la réalisation de cette phase, une affectation d'autorisation de programme de 230 000 Euros au titre des années 2010 et 2011.

Une première estimation des actions à engager pour la mise en œuvre de ce Plan Plages et Littoral, pour la période 2010/2020, correspondant aux études et travaux décrits dans ce plan, est évaluée à 40 000 000 d'Euros. Cette estimation sera affinée à l'issue des études de restauration des ouvrages littoraux, de sécurisation des falaises, et de réalisation de la dernière tranche des Plages du Prado.

L'affectation de l'autorisation de programme de 39 770 000 Euros relative à la réalisation des études et travaux, hors études préalables, sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du mois de mars 2011, dans le cadre du vote du Budget Primitif.

Une partie de ces études et aménagements est éligible à des financements extérieurs de la part de la Communauté Urbaine, du Département, de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de l'Europe, pour lesquels des dossiers de demande seront constitués.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

## DELIBERE

**ARTICLE 1.** Sont approuvées les orientations générales et actions du Plan Plages et Littoral exposées ci-dessus, ainsi que le lancement des études nécessaires à sa mise en œuvre et la réalisation des actions et travaux correspondants.

**ARTICLE 2.** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Développement Durable - Année 2010, à hauteur de 230 000 Euros pour la réalisation des études préalables au Plan Plages et Littoral.

L'affectation d'une autorisation de programme de 39 770 000 Euros relative aux études et aux travaux, hors études préalables, sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif de l'année 2011.

**ARTICLE 3** La dépense correspondante sera imputée sur les Budgets 2010 et suivants.

**ARTICLE 4** Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document correspondant à ces approbations, à solliciter et à accepter toutes les aides nécessaires auprès de la Communauté Urbaine, du Département, de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de l'Europe.

Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA  
MER, AU NAUTISME, AUX PLAGES ET AU  
PARC NATIONAL DES CALANQUES  
Signé : Didier REAULT

Le Conseiller rapporteur de la Commission DEVELOPPEMENT DURABLE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE  
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE

  
Jean-Claude GAUDIN